

## **Dossier de demande d'autorisation ou de renouvellement de station navire**

1. la lettre de demande d'autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau indépendant adressée au Secrétaire Exécutif de l'ARCEP-BENIN ;
2. le formulaire de demande dûment rempli, signé et cacheté par le responsable de la structure et par l'installateur du réseau ;
3. la copie légalisée du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;
4. la copie récente légalisée de la pièce d'identité du représentant légal de votre société ;
5. le statut de votre société ;
6. l'architecture du réseau ;
7. la preuve du paiement des frais d'étude de demande dont le montant est fixé à vingt-cinq mille (25.000) F CFA par station conformément aux dispositions de la décision n° 2016-010 ARCEP/PT/SE/DFC/DMP/DRP/DRI/DR/DAJRC/GU portant fixation des frais d'étude de dossier liés aux prestations de service de communications électroniques et de la poste du 29 avril 2016 ;
8. la documentation technique complète des équipements et antenne à exploiter sur votre réseau ainsi que les certificats d'agrément relatifs auxdits équipements ;
9. le diagramme de rayonnement de l'antenne.